



## Je veux refuser la garde alternée

Par **didoune**, le **19/12/2008** à **22:30**

divorcée depuis le 7/11 avec pension alimentaire de 450euros (pour l'instant en garde exclusif puis 250 en garde alternée) et charges des enfants 50/50.rnje voudrais savoir si en cas de refus de ma part pour la garde alternée si je risque que la pa diminue ou que certaines choses notifiées sur la convention de divorce change ?merci de vos réponses une maman très angoissée et ne sachant que faire.

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008** à **09:15**

Bonjour,rnrnVous ne dites jamais "bonjour" en arrivant quelque part ? Dommage, c'est si sympathique.rnrnQu'appellez-vous le "refus de la garde alternée" ? Vous semblez faire de cette affaire une question financière, non ? Où est l'intérêt même des enfants ?rnrnSi un jugement a déjà décidé, il a été rendu en plein accord avec vous et votre ex-conjoint. La PA tient compte de ce jugement, vouloir modifier le jugement va avoir automatiquement des conséquences sur cette PA.rnrnQue pensent vos enfants de cette garde alternée ?

Par **didoune**, le **20/12/2008** à **10:14**

bonjour et désolé d'avoir oublié la 1ère fois ce n'est pas dans mes habitudes.rnrnnon c n'est pas l'argent qui m'intéresse mais mes enfants d'abord si je n'y arrive pas financièrement ce que je n'ai pas le meme salaire que monsieur tout simplement et d'ailleurs c lui qui ne voulait pas verser de pension car demande de garde alternée sinon il ne signait pas le divorce qui était un divorce à l'amiable.rnj'ai dis oui pour pouvoir être divorcée mais quand je vois

comment mes enfants sont perturbés alors que cette garde alternée n'est pas mise en place j'en ai peur pour mes enfants tout d'abord. mes enfants vont avoir 6 ans le 13/02/09 et 4 ans le 18/01/09, les deux enfants sont suivis par une psy depuis septembre, le petit doit voir une orthophoniste et je viens d'apprendre par la directrice du petit qu'il vont devoir le mettre dans le nouveau programme d'aide car n'y arrive pas (apparemment trop perturbé par la nouvelle situation). le père ne s'en préoccupe pas plus, c moi qui paye les frais de santé par avance et je peux vous dire que les séances d'ortho me coute au mois 240 euros bien sur remboursé heureusement mais pas ds l'immediat se sont quand meme des frais à prévoir. quand j'entend le père qui me dit tu n'as pas gardé les 250 euros de pension que je te donne l'été quand je les aient pour acheter les vêtements ???!!! il n'a jamais su ce que coûtait exactement un enfant c tjrs moi qui m'occupait de tout régler. donc au jour d'aujourd'hui en consultation avec la pédiatre du grand car le grand fait des crises à chaque fois qu'il voit son père ne veut pas rester avec lui même un week alors j'imagine pas une semaine complète, avec la psy et l'école ils m'ont bien fait comprendre que la garde alternée n'était peut être pas envisageable pour l'instant je ne dis pas plus tard pourquoi pas je ne suis pas contre qu'il voit leur père au contraire mais c eux qui ont du mal, pour l'instant tant qu'il n'a pas de logement ou les recevoir il vient les voir chez moi un week sur deux (je suis bien gentille de l'accepter enfin c pour mes enfants). je veux juste mettre en place un droit de visite pour le week end et les vacances scolaires après on verra déjà comment cela se passe le week, mais je ne veux pas en tout cas pas maintenant mettre en place cette garde alternée et devoir à subir tout les problèmes qui en résulteront ensuite. je vais donc saisir la jaf pour un changement de garde et je voulais juste savoir s'il fera le changement sur cette demande ou qu'il risque de modifier autre chose. pour info je gagne 1000 euros et lui 1700. je vous remercie par avance de vos réponses. didoune maman avant tout mais le côté financier est important à ce jour et je ne voudrait pas qu'à l'issue de ce divorce mes enfants n'est plus le même train de vie.

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 10:28**

Merci pour votre bonjour, il fait vraiment plaisir. Compte tenu des éléments importants que vous expliquez, vous êtes, à mon avis, en droit de refuser la garde alternée. De plus, vous pouvez demander au Juge : non seulement une pension alimentaire pour l'éducation et l'entretien de vos enfants, mais aussi une prestation compensatoire pour vous. Un conseil cependant, prenez un avocat, quitte à solliciter l'aide juridictionnelle totale ou partielle (le greffe du tribunal vous remettra un dossier pour ça) mais n'ayez surtout pas d'avocat commun car l'avocat, étant payé par votre mari, aura tendance à être de son côté, c'est normal puisque c'est votre mari qui le paye.

Par **didoune**, le **20/12/2008 à 10:49**

je vous remercie pour vos conseils, je pensais cependant que je pouvais juste faire une demande au jaf pour le changement de garde sans passer par un avocat, et ensuite si jamais cela se passe mal que monsieur n'accepte pas ce que je propose c à dire un week sur deux et les vacances scolaires sans l'empêcher bien sur si un des enfants veut aller chez lui, une soirée de temps en temps en accord avec l'enfant bien entendu, là je pense prendre un avocat et je pense aussi avoir l'aide juridictionnelle la première fois j'y ai pas eu le droit car ils avaient pris les deux salaires alors que j'étais à temps partiel du coup j'ai dû payer les 1000 euros

d'avocat que j'ai pas finis de rembourser. je me ferais pas avoir une deuxième fois.rnrnmerci encore rndidoune

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **11:05**

bonjour, il y a une chose que je n'arrive pas à comprendre, vous voulez saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il remplace la garde alternée par l'octroi à votre profit d'un droit de garde exclusive et un droit de visite et d'hébergement pour le père de votre enfant, [fluo]soumis entièrement à votre bon vouloir[/fluo], si c'est comme ça que ça fonctionne ça se saurait depuis longtemps.rnrnPour que votre ex ne bénéficie plus de son droit de visite et d'hébergement le [fluo]Code Civil exige un motif grave à l'appui [/fluo](père alcoolique, incestueux, violent, etc.), le tout après enquête sociale, psychologique, audition des enfants. rnrnSurtout qu'à n'en pas douter votre ex ne va pas se laisser faire, croyez moi. S'il vous plait dans l'intérêt de vos enfants, [fluo]privilégiez un règlement à l'amiable[/fluo], c'est mieux, d'autant plus que ce n'est pas certain que vous ayez [fluo]gain de cause[/fluo], cordialement

Par **didoune**, le **20/12/2008** à **11:29**

bonjour, effectivement je sais qu'il faut des causes importantes pour le changement de mode de garde mais c sous les conseils de la directrice qui est également la maitresse du plus petit, de la psy et également de leur pédiatre tout ce monde là suis mes enfants depuis notre separation et divorce. le père est très absent ne s'occupe pas de les emmener lui meme aux rendez vous ne se préoccupe pas de l'école non plus je vois pas comment pendant une semaine il va gerer tout cela il ne compte pas les emmener ni chez l'ortho ni chez la psy c moi qui vais etre obliger de prendre un temps partiel pour ne pas perdre mes journées de congés. je vais etre obliger pendant plus de 15 ans voir plus lui demander son accord a chaque fois que je vais vouloir acheter quelque chose à nos enfants pour obtenir la moitié et je sais que cela va être une galère constante n'achetant déjà rien c tjrs moi qui paye tout voilà à quoi je vais être ammener et juste vous dire qu'il avait demandé cette garde alternée pour ne pas à avoir à payer une pa cela fait quand meme 1an1/2 qu'il attend un appartement et qu'il ne fait rien pour chercher cela prouve bien qu'il n'est pas pressé de prendre ses enfants il les garde meme chez moi le week end pour dire. et puis je demande ce changement parce que mes enfants ne sont pas prêts je sais ce que j'ai vecu en etant sous le meme toit vous me direz on peut changer mais j'en doute. quand je vois qu'il faut presque le supplier pour emmener les enfants chez le coiffeur ou bien leur acheter une paire de chaussure c un peu grave mais bon.

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **11:38**

re-bonjour, une chose est sure, [fluo]pas de pension alimentaire sans contrepartie c'est-[/fluo][fluo]à-dire le droit de visite et d'hébergement pour le père[/fluo], bonne journée à vous

Par **didoune**, le **20/12/2008** à **11:43**

re rnje suis tout à fait d'accord il est hors de question pour ma part qu'il ne voit pas leur père mais au jour d'aujourd'hui je suis tjrs obligé de l'appeler pour savoir s'il compte venir les voir ou pas s'il vient ou pas le week voilà à quoi je suis ammener.rnce que je proposerai à la jaf je l'ai dis plus haut c un week sur deux et les vacances scolaires sans lui refuser s'il voulait les prendre un soir de plus.rnc pas mal en tout cas comme vous l'avez dit il faut que l'on s'arrange à l'amiable au mieux pour les enfants.rnbonne journée à vous aussi.

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **11:49**

allez dans mon blog sur [legavox.fr](http://legavox.fr), les articles sur l'autorité parentale, l'obligation alimentaire, le droit de visite et d'hébergement, vous serez fixé, bonne lecture à vous

Par **didoune**, le **20/12/2008** à **12:24**

merci j'irai jeter un coup d'oeilrnbonne journée